

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° 2022D120

Le Conseil communautaire, convoqué le 11 octobre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, le **lundi 17 octobre 2022 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présents : 38

AIZENAY : F. ROY, M. TRAINÉAU, R. URBANEK, C. BARANGER, Ph. CLAUTOUR, I. GUERINEAU

APREMONT : G. CHAMPION

BEAUFOU : D. HERMOUET

BELLEVIGNY : J. ROTUREAU, N. DURAND-GAUVRIT, S. PLISSONNEAU, F. FLEURY

CHAPELLE PALLUAU (LA) : X. PROUTEAU, V. JOLLY

FALLERON : G. TENAUD, Y. HERBERT

GENETOUZE (LA) : G. PLISSONNEAU, S. GUIDOUX

GRAND-LANDES : P. MORINEAU

LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : D. PASQUIER, Ph. GREAUD, C. ROUX, Ch. GAS

MACHE : C. NEAU

PALLUAU : M. BARRETEAU, G. BUTEAU

POIRE-SUR-VIE (LE) : S. ROIRAND, M. ROCHAS, M. CHARRIER-ENNAERT, F. GUILLET, J-L. RONDEAU, C. GUINAUDEAU

N. KUNG, C. RENARD

SAINT-DENIS LA CHEVASSE : M. HERMOUET, Ch. DURAND

SAINT-ETIENNE DU BOIS : G. AIRIAU, C. COULON-FEBVRE

Absents excusés : 10

AIZENAY : S. ADELEE donne pouvoir à M. TRAINÉAU, Ch. GUILLET donne pouvoir à F. ROY, F. MORNET

APREMONT : S. BUFFETAUT donne pouvoir à G. CHAMPION

BEAUFOU : J-Ph. BODIN donne pouvoir à D. HERMOUET

BELLEVIGNY : Ph. BRIAUD

MACHE : F. RAGER donne pouvoir à C. NEAU

POIRE-SUR-VIE (LE) : Ph. SEGUIN donne pouvoir à S. ROIRAND

SAINT-DENIS LA CHEVASSE : C. FRAPPIER donne pouvoir à M. HERMOUET

SAINT-PAUL MONT PENIT : Ph. CROCHET donne pouvoir à G. PLISSONNEAU

Absents : 1

BELLEVIGNY : M-D. VILMUS

Objet : Conventonnement avec le CDAD.

Le déploiement du label national « Point justice » vise à faciliter l'accès au droit des citoyens en développant davantage de lieux ressources pour être informé, aidé et orienté. Il s'appuie sur des Maisons de justice et du droit, des CCAS, mais également sur le réseau national France services.

Il existe actuellement 5 points justice labélisés en Vendée (Montaigu, Chaillé-les-Marais, Challans, Pouzauges, et Fontenay-le-Comte). Le Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) de Vendée propose d'engager un partenariat avec la communauté de communes Vie et Boulogne avec la création d'un « Point justice » à France services.

L'obtention de ce label permettrait de renforcer la visibilité des permanences, mensuelles et gratuites pour les usagers, déjà mises en œuvre par le conciliateur de justice et l'association CIDFF 85 (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles). Il permettrait également d'étudier le développement d'une nouvelle offre en fonction des besoins du territoire.

Par adoption des motifs exposés par la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le conventionnement entre le Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) de Vendée et la Communauté de communes Vie et Boulogne pour la création d'un « Point justice » à France services.

Envoyé en préfecture le 19/10/2022

Reçu en préfecture le 19/10/2022

Publié le

SLO

ID : 085-200072882-20221017-2022D120-DE

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier, notamment la convention de partenariat à intervenir.

- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre

Le dix-huit octobre deux-mille-vingt-deux,

Le Président,

Guy PLISSONNEAU

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 24 octobre 2022

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

